

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à panneaux sculptés ; elle en diffère cependant pas l'ameublement uniquement antique et du plus bel effet.

Au centre, trois tables anciennes Louis XIII, en noyer, avec pieds tournés et croisillons, du XVIII^e siècle, entourées de chaises neuchâtelaises Louis XV du même temps, à placet rembourré et dossier élevé à traverses verticales, donnent à l'ensemble un cachet archaïque ravissant. Les murs portent des plats d'étain, ainsi que des portraits, des gravures du vieux Locle et des cartes de la principauté de Neuchâtel ; le tout savamment disposé.

Au plafond est suspendu un grand lustre en fer forgé.

Cette salle est certainement celle qui révèle le plus sûrement la compétence historique qui a présidé à l'aménagement intérieur du bâtiment.

Bureau de la Présidence du Conseil communal. En communication directe avec la salle précédente, le bureau de la Présidence se distingue par une grande simplicité. Aucune trace de luxe ; un ameublement remarquable par son cachet ancien, voisine harmonieusement avec les installations les plus modernes exigées par la nécessité d'être en communication immédiate avec les multiples services de la commune. Rien ne heurte le goût le plus averti et cette pièce largement éclairée, isolée du bruit et du mouvement de l'administration, est bien propre à permettre la réflexion et à mûrir les décisions que nécessite la lourde tâche d'assurer la bonne marche d'une organisation aussi importante que celle de la mère-commune. Sans cesse l'appel du téléphone retentit, les secrétaires vont

et viennent discrètement, et pourtant on y respire une impression de tranquillité et de calme réfléchi. Les vieux meubles ne se sentent nullement dépaysés dans cette activité incessante ; ils contribuent à donner, eux aussi, l'impression de durée et de stabilité. On ne peut s'empêcher d'admirer la grande table Louis XIII à pieds tournés et entrejambes en T, le fauteuil Louis XIV à placet et dossier rembourré, avec accoudoirs sculptés, où aimablement le Président vous invite à prendre place, les chaises neuchâtelaises, le petit bahut de 1631 ; les murs sont ornés d'une foule de pièces de réelle valeur, choisies dans la riche collection que la commune a rassemblée depuis de longues années ; des gravures de Girardet, de Courvoisier-Voisin, un portrait de J.-F. Houriet, des vues du Locle d'époques différentes, enfin des assiettes et plats en étain, que plus d'un de nos musées envierait certainement.

La *Salle des Commissions*, plus modeste, est lambrissée et plafonnée comme ses voisines. Le mobilier en est ancien également. Une des tables à rallonges, Louis XIII, particulièrement intéressante, porte la date de 1667. Les chaises sont d'origine neuchâtelaise également et les murs ornés de gravures anciennes, de vues du Locle du début du XIX^e siècle et d'une collection remarquable de plats d'étain des meilleurs artisans neuchâtelais.

Enfin, et comme il convenait, on a aménagé avec un soin particulier la *Salle des mariages*, située au rez-de-chaussée du bâtiment.

Autour de la table centrale sont rangés, outre un fauteuil Louis XIII, neuf chaises et trois fauteuils Louis XV à dossier et placet rembourré, recouverts de velours jaune. Il règne là une atmosphère de solennité, c'est aussi là que s'accomplit l'acte le plus grave de la vie.

Le Musée historique du Locle a bien voulu céder, pour la décoration des murs, une collection des estampes de Courvoisier-Voisin, le peintre montagnard, gravures fortes et énergiques représentant des scènes de l'histoire de la Suisse primitive.

Une pendule neuchâtelaise Louis XVI, revêtue d'ornements en laiton repoussé et doré, avec peinture ancienne, et un grand tableau de Duroz représentant la construction du premier pont en maçonnerie sur le Bied, à la rue du Pont, complètent l'ameublement.

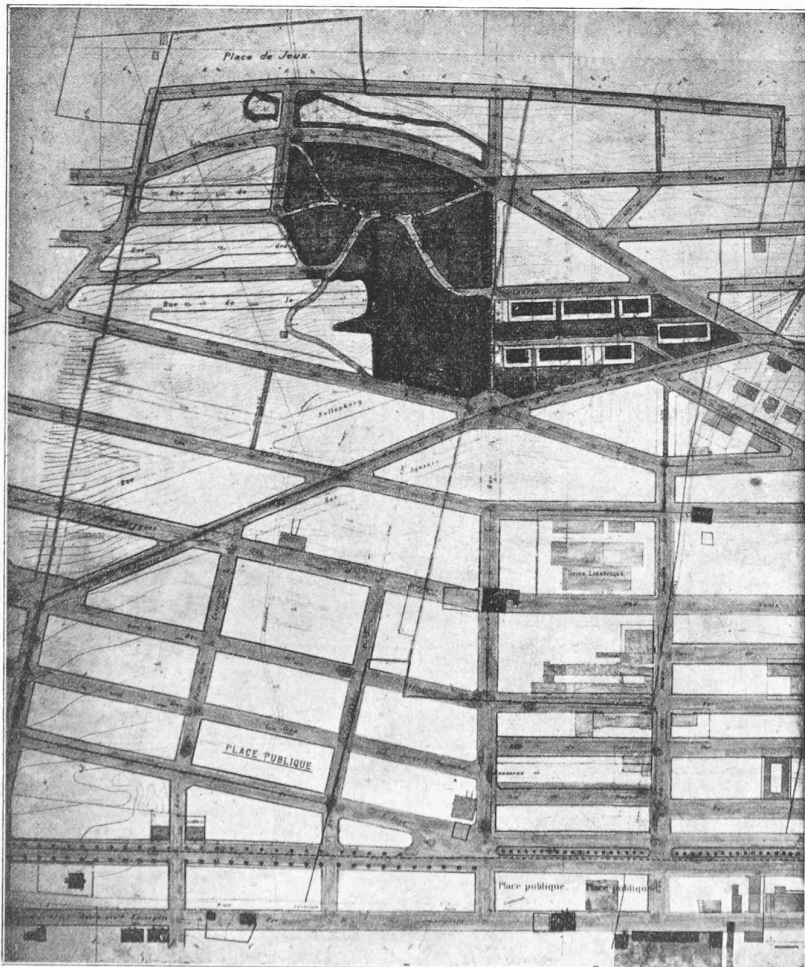
Le plafond est également en sapin teinté et le revêtement des murs en chêne sculpté.

Les corridors et pas-perdus sont garnis de bahuts, armoires et chaises du XVIII^e siècle et commencement du XIX^e siècle ; quelques pièces sont d'une valeur incontestable.

Le mobilier de tous les autres bureaux est d'une simplicité de bon ton ; la préoccupation constante a été de donner, par une installation moderne, le maximum de commodité.

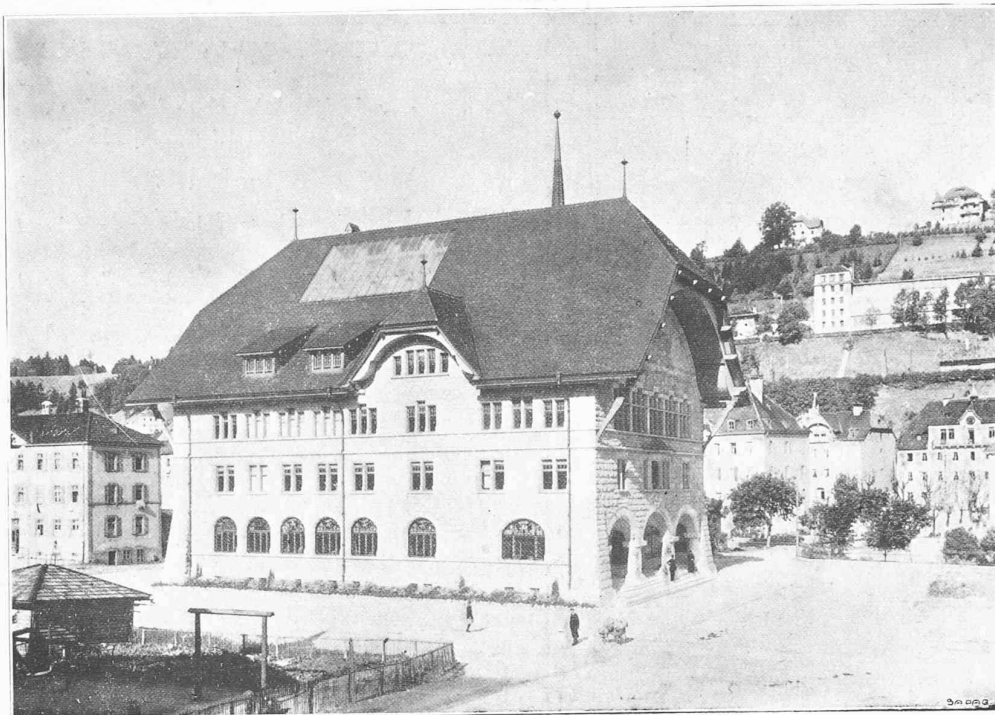
Concours pour l'étude d'une Cité-Jardin à La Chaux-de-Fonds.¹

M. l'ingénieur communal de La Chaux-de-Fonds nous a fait parvenir la note suivante que nous sommes heureux de publier en manière d'épilogue à nos articles relatifs à ce concours :

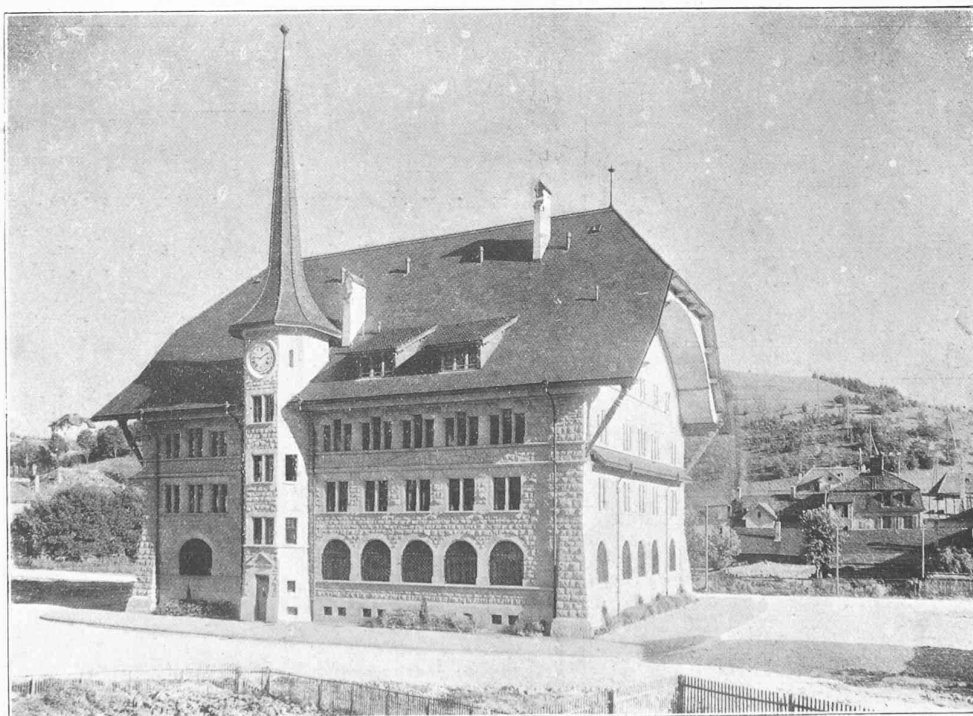


Projet définitif.

¹ Voir *Bulletin technique*, N^{os} du 13 et du 27 déc. 1919



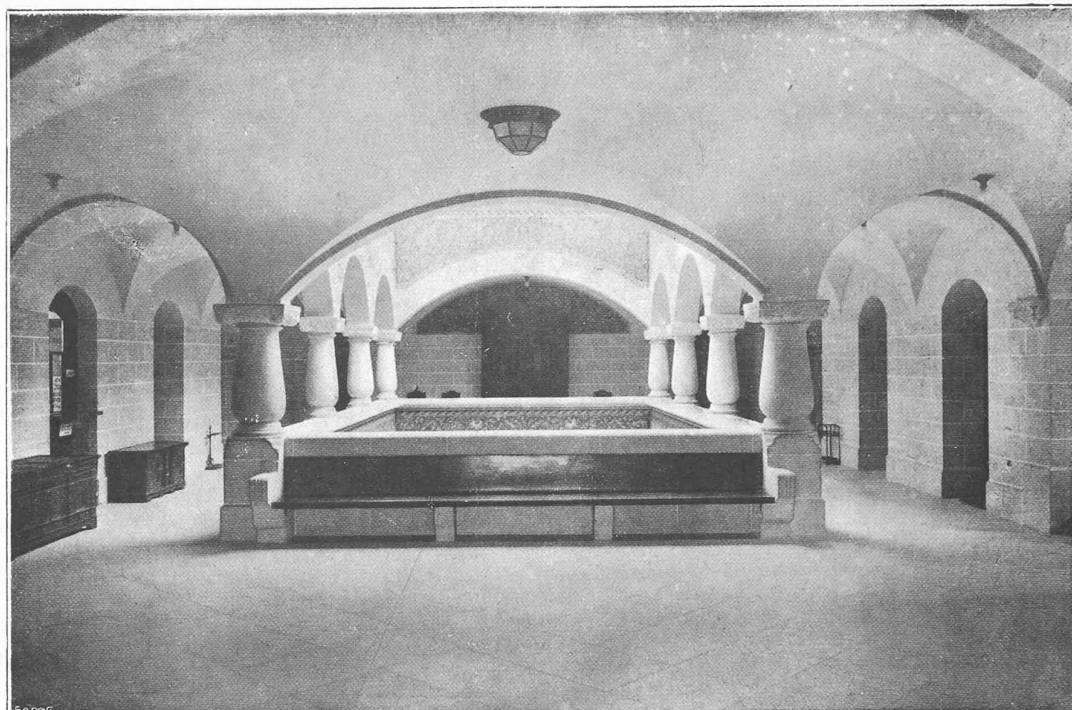
Façades sud et est.



Façades nord et ouest.

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE

Architecte : M. Ch. Gunthert, à Vevey.



Vestibule du premier étage.



Vestibule du rez-de-chaussée.

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE

Architecte : M. Ch. Gunbert, à Vevey.

Pour compléter la série des planches du concours de notre Cité-jardin que vous avez publiée dans votre journal, nous avons pensé qu'il serait utile pour vos lecteurs de connaître le résultat de notre étude du plan définitif s'inspirant des idées de chacun des concurrents primés. A cet effet, nous vous adressons une photographie du nouveau plan d'alignement indiquant entre autres, le massif de petites maisons situé à l'est du Bois-Noir, dont la construction est projetée comme première partie de la Cité-jardin.

A la suite du concours, nous avons invité les quatre concurrents primés à élaborer de nouveaux plans de petites maisons comprenant : 2 étages sur rez-de-chaussée, une chambre de bain par logement, des escaliers droits, un chauffage par fourneau et des logements de 4, 3 et 2 pièces, soit pour M. Bourquin, deux maisons doubles attenantes avec 12 logements de 3 pièces ; M. Maroni, deux maisons doubles attenantes avec 12 logements de 3 pièces ; MM. Hausamann et Monnier, deux maisons doubles attenantes avec 6 logements de 2 pièces et 6 logements de 3 pièces, et enfin MM. Debely et Robert, une maison double de 3 logements de 4 pièces et 3 logements de 3 pièces, ce dernier projet étant répété deux fois. Ces logements, au nombre de 48, ont été devisés à la somme de 1,830,000 fr., y compris l'aménagement des abords, clôtures, jardins, voies d'accès et canalisation-égout, mais non compris la valeur du terrain. Cette nouvelle étude a été soumise à l'examen du Conseil général et indiquait que chaque architecte-auteur aurait la surveillance et l'exécution de son ou de ses massifs. Ces maisons devant être des échantillons-types qui serviraient de modèles pour la construction subséquente de la Cité-jardin. Malheureusement, en présence du coût élevé de ce projet, il fut décidé de renvoyer à des temps meilleurs la création de notre Cité-jardin, et de poursuivre la construction de grands massifs de 4 étages sur rez-de-chaussée comprenant des logements de 3 et 2 pièces, dont la dépense atteint près de 27,000 fr. par logement.

Pour terminer, nous dirons encore que la petite maison ou maison familiale a été écartée d'emblée, les conditions de notre climat à une altitude de plus de 1000 mètres, exigeant une construction solide et des murs suffisamment épais pour supporter les grands froids.

Institut international du froid.

La Conférence internationale du Froid, qui s'est réunie à Paris le mois dernier, avait en vue l'étude de la création d'un organisme international qui permette à tous les pays, de profiter en commun des efforts faits, dans chaque nation, par les savants, économistes et industriels engagés dans l'étude des questions frigorifiques.

L'exploration du domaine des basses températures a en effet été très fertile en conséquences d'une portée bienfaisante incalculable, pour toute l'humanité depuis une trentaine d'années.

C'est ainsi que la conservation frigorifique des denrées périssables permet seule aujourd'hui, à l'issue de la guerre, de sauver de la famine, non seulement le peuple français mais encore la plupart des peuples européens, par la mise à leur disposition ainsi rendue possible du bétail abondant dans les pays lointains comme l'Amérique du Sud, l'Australie, le Canada, Madagascar, etc.

De même l'exploitation de la mine inépuisable d'oxygène et d'azote qu'offre l'air a été entreprise pour la première fois par le grand inventeur qu'est Georges Claude. Après avoir donné naissance aux industries qui gravitent autour de l'air

liquide, l'exploitation des températures de -200° sera susceptible de créer demain, par la fabrication des nitrates artificiels, de grandes sources de richesses jusque là insoupçonnées et qui pourront être utilisées pour le bien commun de l'humanité.

La Conférence a tenu ses séances, les 15, 16 et 17 décembre 1919, dans les salons du Ministère du Commerce, à Paris. Les réunions plénières ont eu lieu sous la présidence de M. Noulens, Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement et les Commissions se sont réunies sous la présidence de M. H. A. Bernhoft, Ministre du Danemark à Paris, assisté de M. T. de Alvear, Ministre de la République Argentine, M. Menozzi, membre de l'Académie Royale des Sciences d'Italie pour la Commission d'Administration générale, et sous la présidence de M. Ch. Ed. Guillaume (Suisse), Directeur du Bureau international des Poids et Mesures, pour la deuxième Commission plus spécialement chargée de l'étude des questions techniques.

Quarante Gouvernements, Dominions et Colonies s'étaient fait représenter à cette Conférence par 89 délégués.

La Conférence a établi un texte de Convention internationale, qui va être soumis à la ratification de tous les Gouvernements intéressés et qui crée un *Institut international du Froid*, ayant son siège à Paris, et auquel participeront tous les Pays invités à faire partie de la Société des Nations, dans les conditions prévues par le Traité de Versailles. Etant donné l'intérêt considérable que représente, dans les circonstances actuelles un développement rapide de toutes les applications du Froid à la conservation des denrées périssables, la Conférence a institué immédiatement une Conférence générale provisoire, chargée de contrôler et de diriger le nouvel Institut. Celle-ci a choisi un Comité Exécutif provisoire, destiné à en assumer le fonctionnement, dont le Président est M. André Lebon, ancien ministre, président de l'Association française du Froid ; les vice-présidents : M. T. de Alvear (Argentine), ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la République Argentine ; M. H. A. Bernhoft, ministre plénipotentiaire du Danemark à Paris ; M. Kamerlingh Onnes (Pays-Bas), professeur à l'Université de Leyde ; M. Menozzi (Italie), directeur de l'Ecole Royale supérieure d'agriculture de Milan ; M. Vestnich, ministre du royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Le Comité exécutif comprend en plus 12 administrateurs, appartenant à diverses nationalités, et les présidents des diverses commissions internationales. Les présidents des commissions internationales suivantes ont été désignés immédiatement, pour que celles-ci puissent commencer leurs travaux le plus rapidement possible :

1^{re} Commission : Questions scientifiques.

Section A : *Physique, Chimie, Thermométrie des basses températures.* — Président : M. le professeur Kamerlingh Onnes (Pays-Bas).

Section B : *Unités.* — Président, M. Ch.-Ed. Guillaume (Suisse).

Section C : *Biologie, Hygiène et Médecine.* — Président, M. d'Arsonval (France).

2^{me} Commission : Matériel frigorifique.

Section A : *Machines frigorifiques.* — Président, M. Louis

Section B : *Méthodes d'essais. Installations frigorifiques.* — Président, M. Barrier (France).

3^{me} Commission : Application générale du Froid.

Section A : *Alimentation et denrées périssables.* — Président, M. J. A. Ruddick (Canada).